



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 3 mars 2009

Agenda

Lundi 9 mars

-15h : Installation de **Dora BAKOYANNIS** comme membre associé étranger, Coupole.

Lundi 16 mars

-15h : **Antoine COMPAGNON**, professeur au Collège de France : « *Les enseignements du modèle universitaire américain pour la France* ».

Lundi 23 mars

-15h : **Michel PÉBEREAU**, membre de l'Académie : « *Notice sur la vie et les travaux de Pierre Tabatoni* », Gde Salle des Séances.

Lundi 30 mars

15h : **Michel GRAS**, directeur de l'École française de Rome : « *Les Écoles, les Humanités, et notre siècle. Un regard romain* ».

Lundi 6 avril

11h30 : Réunion de la section Économie pol., statistiques et finances, salle 3

12h30 : Déjeuner des membres de l'Académie.

15h : **Yves LICHTENBERGER**, président du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur "Université Paris-Est" : « *La loi sur la liberté et la responsabilité des universités et l'émergence d'un nouveau modèle universitaire* ».

Lundi 27 avril

15h : **Jean TIROLE**, directeur de l'École d'économie de Toulouse : « *L'enseignement de la science économique dans l'Université et la recherche françaises* ».

Lundi 4 mai

15h : **Stéphane RIALS**, membre senior de l'Institut universitaire de France, professeur agrégé des Facultés de droit à l'Université Paris-II : « *Le droit, la formation du juriste et les disciplines humaines* ».

De Universitate

En 1853, **Julien Laferrière**, qui n'était pas encore membre de l'Académie, présenta un *Mémoire sur les origines de l'Université de Paris*. Il y cite « un évêque anglais du IX^e siècle, Asserius Menevensis, [qui], dans la vie d'Alfred le Grand, désigne la cité parisienne, où tant d'écoles étaient déjà réunies, sous le nom d'Université : "eodem anno Karolus Francorum rex viam Universitatis adiit" ». Mais, précise-t-il plus loin, « l'origine apparente et légale de l'Université de Paris, comme corporation, se trouve au commencement du XIII^e siècle. C'est lorsque le nombre toujours croissant des étudiants, sous les règnes protecteurs des franchises communales de Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste, a intéressé l'ordre public de la cité, qu'on voit apparaître la corporation des scholares dans les ordonnances des rois et les décrétales des Papes. La dénomination d'Université naît alors de l'idée même de corporation. Universitas, dans le langage romain classique, signifiait corporation ; la langue vulgaire en fit le nom d'Université qui, d'une qualification générale et applicable à toute corporation, est resté spécialement attaché, en français, à la grande corporation de l'enseignement ».

Le 2 mai 1860, le Secrétaire perpétuel **François Mignet** lut sa *Notice sur la vie et les travaux de M. le Comte de Portalis*, dans laquelle il rappela les faits suivants : « Outre les œuvres importantes auxquelles M. Portalis eut la gloire d'attacher son nom, il eut le mérite moins connu d'inspirer une grande création. Le temps avait sécularisé l'intelligence, la révolution devait séculariser l'enseignement. Faire donner par l'État, et à tous les degrés, l'instruction dans tout le pays, fut le problème difficile que tentèrent tour à tour de résoudre les assemblées et les gouvernements de la France depuis 1789. Les essais avaient été multipliés. Après le vaste et ingénieux système, exposé par M. de Talleyrand, sous l'Assemblée constituante, qui le décréta sans le réaliser, s'étaient succédé sous la Convention, le Directoire et le Consulat, des conceptions chimériques ou des établissements imparfaits. Un jour, à Saint-Cloud, le grand réorganisateur qui avait refait l'administration de l'État, qui avait réglé la société civile, qui avait opéré la pacification religieuse, voulait pourvoir aux besoins de l'intelligence en fondant l'instruction publique. Il s'en entretenait avec Fourcroy, qui en avait alors la direction. M. Portalis assistait à cette conférence et y développa le plan, d'après lequel l'enseignement serait confié à un grand corps qui l'animerait de son esprit et le donnerait avec efficacité. Il proposa de rendre ce corps universel, comme le demandait un pays devenu homogène ; d'accorder à ses membres, sortis d'un séminaire laïque et formant une sorte de clergé intellectuel, des privilèges qui n'altéreraient pas le droit commun et d'exiger d'eux des engagements qui n'aliéneraient pas leur liberté, de les distribuer en une hiérarchie régulière ayant à sa tête un chef, conduite par un conseil suprême, soumise à une juridiction spéciale, possédant une dotation particulière, vivant sous une loi respectée et capable par là de remplir avec sécurité et avec habileté l'important service moral de l'éducation publique. Ce projet, qui empruntait quelques formes au passé, en les associant à quelques vues du présent, était la centralisation séculière de l'intelligence et de l'enseignement dans une corporation tout à la fois éclairée et libre, constituée bientôt en Université de France. Dans cet entretien, M. Portalis avait soutenu la prééminence des lettres qui donnent l'instruction fondamentale et forment l'esprit général, sur les sciences qui ont des objets spéciaux et ne pourvoient qu'à une instruction particulière. Aussi Napoléon ne fit pas d'un savant célèbre, mais d'un lettré éminent le grand maître de l'Université, et il remplaça Fourcroy par M. de Fontanes ».

En janvier 1899, **Achille Luchaire**, membre de la section histoire, commençait ainsi une communication sur l'Université de Paris sous Philippe-Auguste (*Séances et travaux de l'Académie*, 1899 vol. 1, pp. 87-98) : « On a rétabli, il y a deux ans, l'Université de Paris, supprimée depuis 1794. Cet événement, bien qu'accueilli avec faveur, n'a pas causé beaucoup d'émotion dans le monde des professeurs et des étudiants. La montagne Sainte-Geneviève n'en a pas tressailli de joie. C'est que nous ne connaissons plus le véritable esprit de corps, ce sentiment intense de solidarité, qui se traduisait chez les universitaires du moyen âge par des batailles acharnées contre le bourgeois ou la police, et par la méconnaissance absolue de ce que l'on appelle aujourd'hui l'ordre

Dans la presse et sur les ondes

- « Zeitgeschichte : Problem Kalter Krieg », *Süddeutsche Zeitung*, mercredi 25 février : « **Georges-Henri Soutou** wird am heutigen Mittwoch unter dem Titel "Frankreichs Fünfte Republik und das Problem der Überwindung des Kalten Krieges" im Institut für Zeitgeschichte [à Munich] einen Vortrag in deutscher Sprache zu diesem Thema halten. Der französische Zeithistoriker Soutou, langjähriger Professor der Sorbonne, ist seit Dezember 2008 Mitglied der **Académie des sciences morales et politiques** in Paris und im übrigen Neffe des Schriftstellers Jorge Semprun ».
- « EU risk alert », *Financial Times*, jeudi 26 février. « A few new rules for financial market supervision, a potentially bigger role for the European Central Bank, but no single European regulation. That, in a nutshell, is the message of the long-awaited report on how the European Union should reform the regulation of its financial sector. The report was prepared by a committee of experts led by **Jacques de Larosière**, the former French central bank governor and International Monetary Fund managing director. It's likely to set the framework for Europe's stance at the April 2 G20 talks in London on reshaping the world financial system ».
- « **Jean-Robert Pitte** : de la Sorbonne au palais Mazarin », *Contrepoint*, samedi 14 février. « Jean-Robert Pitte est toujours actif, comme le montre son entrée à l'**Académie des Sciences Morales et Politiques** (ASMP). L'heureux élu ne veut cependant pas profiter de cette nomination pour se reposer : comme il le dit lui-même, il a du travail. Retour sur le parcours de l'ancien président de Paris IV. A Paris, tout le monde connaît l'impressionnant palais Mazarin. Sur les quais de la Seine, devant le pont des Arts, il se dresse face au Louvre. Siège de l'Institut de France, il abrite les différentes Académies, dont celle des Sciences Morales et Politiques. Jean-Robert Pitte occupe le deuxième fauteuil de la section V (histoire et géographie). Interrogé sur son entrée à l'ASMP, il tient avant tout à rappeler que cette institution fait un réel travail. Pas question de se reposer sur ses lauriers : "Je compte faire état à toutes les occasions possibles de l'éclairage de ma discipline dans les débats que nous avons chaque semaine" ! Quant à son statut d'ancien président de Paris IV, de 2003 à 2008, il n'est sans doute pas pour rien dans sa nomination. En effet, [cette année], les travaux de l'ASMP portent sur l'éducation. "En tant que président de Paris-Sorbonne, j'ai tenté de nourrir le débat sur ce sujet. J'ai parfois l'impression que les Français pratiquent la politique de l'autruche dès qu'il s'agit du système éducatif", explique-t-il. D'autant plus que d'autres sujets, tels que l'environnement ou la géopolitique, peuvent requérir l'aide de la géographie. Pour Jean-Robert Pitte, son entrée à l'ASMP n'a rien à voir avec une consécration ou un quelconque appel au repos. "J'ai beaucoup de projets de recherche pour les années qui me restent à vivre. Ma seule ambition est de les mener à bien. Si mon appartenance à l'Académie peut y aider, tant mieux", rajoute-t-il. On l'aura compris, le but de cette si ancienne institution qu'est l'ASMP reste avant tout concret ».
- « Comité Balladur : "On ne peut pas exclure des arrières-pensées électorales" », *Libération*, jeudi 26 février. « Ancien président de Paris IV, membre de l'Institut et géographe, **Jean-Robert Pitte** dénonce les propositions du comité Balladur sur la réforme territoriale. Selon lui, regrouper les régions, qui sont "ancrées dans les esprits et le sentiment d'appartenance", est inutile. "Si on supprime les communes, et certains le souhaitent, on va déshumaniser le territoire français. Je suis tout autant opposé à la suppression des cantons (que propose le comité nldr). Supprimer l'ancrage territorial des élus me paraît catastrophique" ».
- **Bertrand Saint-Sernin** participera le mercredi 4 mars à 16h45, sur *France Culture* à une émission sur Simone Weil.

En bref

- Le mardi 24 février, **Marianne Bastid-Bruguère** a présidé une séance d'un colloque tenu à l'École des hautes études en sciences sociales sur "l'espace du peuple" (*minjian*) dans la société chinoise et y a présenté une communication sur "Chrétientés et communautés locales à la fin des Qing : espaces de conciliation".
- Le lundi 2 mars, **Jean-Claude Casanova**, président de l'Académie, a présidé, au palais du Luxembourg, le dernier des colloques « Les années Giscard », intitulé « 1978-1981 : les institutions à l'épreuve ».